

MUNICIPALITÉ DE **Chartierville**



Province de Québec
Municipalité de Chartierville

Mardi 8 avril 2014

1. **Ouverture de la séance :**

Le maire Jean Bellehumeur ouvre la séance à 19 h 00.

Sont présents : les conseillers Louis Désy, Denis Dion, Nancy Lacroix, Jocelyn Poulin et Claude Sévigny. La secrétaire-trésorière Maryse Prud'homme et la secrétaire-trésorière adjointe Pamela Blais sont aussi présentes.

Absence motivée : Raymond Fournier

2. **Adoption de l'ordre du jour :**

14-2438

Il est proposé par Denis Dion, appuyé par Louis Désy d'adopter l'ordre du jour, tel que présenté:

1. Ouverture de la séance.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption du procès-verbal du 3 mars 2014.
4. Adoption des revenus & dépenses.
5. Rapport du Maire.
6. Rapport des comités *ad hoc*.
7. Informations, correspondance & demandes diverses :
 - > *Acquisition parcelle de terrain (lot 22A)*
 - > *Entente Québec – municipalités*
 - > *Entente relative à l'écoulement des eaux (MRC Haut-Saint-François) & nomination d'un responsable*
 - > *Modification des cycles d'enseignement (École La Patrie/Scotstown)*
 - > *Conseil Sport Loisir de l'Estrie (membres à nommer)*
 - > *Lettre d'attestation – transfert de titre*
 - > *Avis de motion – Projet règlement – servitude de chemin*
8. Période de questions.
9. Affaires nouvelles.
10. Levée de l'assemblée.

3. **Adoption du procès-verbal du 3 mars 2014 :**

14-2439

Il est proposé par Louis Désy, appuyé par Claude Sévigny d'adopter le procès-verbal du 3 mars 2014. Adopté à l'unanimité.

4. **Adoption des revenus & dépenses :**

14-2440

Il est proposé par Denis Dion, appuyé par Claude Sévigny d'adopter les revenus & dépenses tels que décrits à la liste des autorisations de paiement pour la période du 1^{er} au 31 mars 2014 pour un total des dépenses d'une somme de 129 782,68 \$ et un total des revenus d'une somme de 120 526,07 \$. Adopté à l'unanimité.

5. **Rapport du Maire :**

Monsieur le maire explique quelques points pour lesquels des résolutions devront être prises.

Pour l'achat du terrain 22A, M. Bellehumeur explique les raisons que la municipalité invoque pour cette acquisition, que ce soit de gré à gré ou par voie d'expropriation ; une description technique a été préparée par un arpenteur-géomètre et une évaluation de ce terrain nous parviendra sous peu. Dossier à suivre.

Concernant l'avis d'intention de la Commission scolaire des Hauts-Cantons de modifier les cycles d'enseignements des écoles Notre-Dame-de-Lorette et Saint-Paul, M. Bellehumeur indique qu'une lettre de préoccupations a été envoyée à la Commission scolaire le 24 mars dernier et

que la municipalité de Chartierville prendra une résolution qui appuie cette lettre pour la présenter à la prochaine séance de la Commission scolaire le 15 avril prochain.

Suite à un courriel reçu de Mme Nathalie Laberge, directrice de l'aménagement et de l'urbanisme à la MRC du Haut-Saint-François, M. Bellehumeur explique l'obligation de signer une entente relative à l'écoulement des eaux et de nommer un responsable. Cette entente concerne les travaux de nettoyage ou d'enlèvement d'obstructions dans un cours d'eau, démantèlement d'un barrage de castor, la présence d'un embâcle, etc. Une résolution sera prise à cet effet.

Concernant la façade du Centre communautaire, monsieur le Maire explique que les travaux sont maintenant terminés ; il ne reste que quelques petits travaux pour le calfeutrage à terminer et c'est à cette occasion que le représentant de PVCO viendra installer l'enseigne qui a été préparée pour la municipalité.

6. **Rapport des comités ad hoc :**

Comité immobilier :

M. Désy nous parle de sa rencontre avec des membres de la Coopérative de l'Estrie et la façon de procéder de cette firme. Il explique aussi que des travaux de drainage et d'excavation devront être faits dès que la température le permet.

M. Sévigny, explique la préparation d'un plan concept avec photos et chiffres à l'appui pour une visite possible des futurs intéressés. Dossier à suivre.

Sécurité incendie :

M. Denis Dion demande l'autorisation de faire l'acquisition de chemises et broderies pour nos pompiers afin de les identifier lors de leurs visites de prévention. Les membres du conseil sont d'accord.

Loisirs :

Mme Lacroix informe les membres du Conseil que tout est en marche pour la Fête nationale ; comme la subvention n'est valide que pour la veille ou la journée même, la décision n'est pas encore prise quant à la date exacte.

Concernant le comité de développement économique, Mme Lacroix mentionne que les membres sont Marie-Eve Gagnon, Michel Auger, Hélène Lescault, Jean-François Lachance, Jean Bellehumeur et elle-même ; une rencontre est prévue pour le mois d'avril et une communication sera par la suite envoyée aux citoyens.

Voirie :

M. Poulin informe les membres du Conseil qu'il assiste à son dernier conseil et n'a donc pas de dossier à présenter.

CICM / CIMO :

M. Fournier étant absent, M. Bellehumeur informe les membres qu'il a assisté dernièrement aux comités CICM et CIMO ; les panneaux d'explication de la côte magnétique seront installés à l'intérieur du pavillon et des panneaux refaits avec structure d'une mine seront installés au Centre d'interprétation de la mine d'or.

7. **Informations, correspondance & demandes diverses :**

Acquisition parcelle de terrain (lot 22A) :

14-2441

Considérant que la municipalité désire acquérir une partie du lot 22A du Rang 2 pour faciliter l'exploitation d'un réseau de collecte des eaux usées, fournir un accès au parc municipal et permettre le développement immobilier ;

CONSIDÉRANT qu'une entente à l'amiable n'a pu être conclue avec le propriétaire, 9205-0400 Québec Inc.;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS DÉSY, APPUYÉ PAR DENIS DION ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:

QUE le conseil de la Municipalité de Chartierville décrète par les présentes l'acquisition, de gré à gré ou par voie d'expropriation, d'une partie du lot 22A du Rang 2 du cadastre du Canton d'Emberton, circonscription foncière de Compton, telle que décrite à la description technique préparée par l'arpenteur-géomètre Jean Parrot, le 20 février 2014 sous le numéro 10940 de ses minutes, accompagnée d'un plan montrant le site et annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Cette parcelle de terrain peut être décrite de la façon suivante :

« *Description technique*

LOT : Une partie du lot 22A du rang 2

CADASTRE : Canton d'Emberton

MUNICIPALITÉ : Chartierville

CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE : Compton

1. Partie du lot 22A du rang 2

Bornée vers le nord et l'est par des parties du lot 22A, vers le sud par une partie du lot 21A et vers l'ouest par la Route Saint-Hyacinthe (montrée à l'originaire);

Partant d'un point situé à l'intersection des lots 21A, 22A avec l'emprise est de la Route Saint-Hyacinthe (montrée à l'originaire); De ce point, en direction nord en suivant l'emprise est de la Route Saint-Hyacinthe selon un gisement de 4°33'42", une distance de 63,06 mètres; de là, selon un gisement de 93°28'00", une distance de 60,96 mètres; de là, selon un gisement de 184°33'42", une distance de 60,08 mètres; de là, en suivant la ligne séparative des lots 21A et 22A selon un gisement de 270°40'59", une distance de 61,09 mètres jusqu'au point de départ du terrain à décrire.

Contenant en superficie 3752,5 mètres carrés.»

QUE le conseil entreprenne devant le Tribunal administratif du Québec, section des affaires immobilières, une procédure en expropriation dans le but d'acquérir la parcelle de terrain décrite ci-haut et à cette fin, mandate la firme d'avocats Monty Coulombe s.e.n.c. pour représenter la municipalité, notamment en ce qui a trait à la préparation d'un avis d'expropriation, la représentation devant le Tribunal administratif du Québec à l'égard de toutes mesures principales, incidentes ou accessoires, y compris, le cas échéant, la présentation devant la Cour Supérieure du Québec d'une requête en vertu de l'article 54 de la *Loi sur l'expropriation* et toutes autres mesures ou procédures pouvant être requises.

QUE le conseil autorise, de plus, le maire ou le maire suppléant et la secrétaire-trésorière ou la secrétaire-trésorière adjointe à signer, le cas échéant, tout document relatif à la présente résolution pour et en faveur de la Municipalité de Chartierville.

QUE le conseil autorise une offre au coût 3 500,00 \$

Entente Québec - municipalités :

14-2442

CONSIDÉRANT QUE l'Entente de partenariat fiscal et financier 2007-2013 entre le gouvernement du Québec et les municipalités est arrivée à échéance à la fin de 2013 ;

CONSIDÉRANT QUE cette entente s'inscrivait dans une volonté commune de modifier, dans un esprit de partenariat, les relations et les façons de faire entre le gouvernement et les municipalités en dotant celle-ci de revenus prévisibles et stables ;

CONSIDÉRANT QU'en 2012, divers comités techniques ont été mis sur pied afin d'évaluer les différentes composantes, les modifications et les bonifications à être apportées à l'Entente ainsi que les modalités de répartition entre les municipalités ;

CONSIDÉRANT QU'en juin 2013, le gouvernement a soumis une proposition financière représentant 10,52 milliards de dollars comparativement à une première proposition représentant 10 milliards ;

CONSIDÉRANT QUE pour les membres de la Fédération québécoise des municipalités, cette dernière proposition se traduisait par des gains estimés à 317,4 millions de dollars par rapport à la proposition initiale ;

CONSIDÉRANT QUE, de plus, les municipalités doivent supporter dès 2014 les impacts budgétaires des modifications comptables apportées au traitement des remboursements de la taxe de vente du Québec (TVQ),

modifications ayant des impacts financiers majeurs pour une majorité de celles-ci, et ce, sans contreparties adéquates ;

CONSIDÉRANT QUE le fait que le rejet par les autres intervenants municipaux, de cette proposition fut une erreur ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités a adopté la résolution CA-2014-02-13/03 dans laquelle il sollicite l'appui des membres de la Fédération ;

Il est donc proposé par Claude Sévigny, appuyé par Denis Dion de demander au gouvernement du Québec de procéder dès maintenant à la signature d'une entente de base de la proposition du 7 juin 2013 et de transmettre copie de la résolution aux instances concernées. **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

Entente relative à l'écoulement des eaux (MRC du Haut-Saint-François) et nomination d'un responsable :

14-2443

Considérant que la MRC du Haut-Saint-François détient la compétence exclusive sur tous les cours d'eau de son territoire ;

Considérant que la MRC ne dispose pas du personnel, des véhicules et des équipements requis pour exercer pleinement cette compétence ;

Considérant que l'article 108 de la loi sur les compétences municipales, prévoit qu'une entente peut être conclue entre la MRC et une municipalité locale de son territoire ;

Il est donc proposé par Louis Désy, appuyé par Nancy Lacroix que le conseil municipal mandate monsieur le maire Jean Bellehumeur et la secrétaire-trésorière à signer l'entente relative à la gestion des obstructions en matière de cours d'eau avec la MRC du Haut-Saint-François et à nommer monsieur Richard Martin comme responsable de ce dossier. **Adopté à l'unanimité.**

Modification des cycles d'enseignement (Écoles La Patrie/Scotstown) :

14-2444

ATTENDU QU'une lettre a été envoyée à la Commission scolaire des Hauts-Cantons le 24 mars dernier concernant l'avis d'intention de modification des cycles d'enseignements des écoles Notre-Dame-de-Lorette et St-Paul ;

ATTENDU QUE dans cette lettre la municipalité de Chartierville souhaitait partager ses préoccupations concernant l'intention exprimée par la Commission scolaire ;

ATTENDU QU'une copie de cette lettre a été déposée à la réunion régulière du Conseil de la municipalité de Chartierville le 8 avril dernier ;

POUR CES MOTIFS, sur une proposition de Denis Dion, appuyé par Nancy Lacroix, il est résolu que les membres du Conseil de la municipalité de Chartierville appuient toutes les préoccupations soulevées dans cette lettre. **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

Conseil Sport Loisir de l'Estrie :

14-2445

Il est proposé par Denis Dion, appuyé par Louis Désy et résolu à l'unanimité de renouveler notre adhésion 2014-2015 au Conseil Sport Loisir de l'Estrie au coût de 70 \$ et de nommer comme représentants pour participer aux activités corporatives Mme Nancy Lacroix et M. Jacques Gendron. **Adopté à l'unanimité.**

14-2446

Lettre d'attestation – transfert de titre :

ATTENDU QU'un avis de vente pour taxes concernant l'immeuble sur le lot 29, rang 2, Canton d'Emberton, circonscription foncière de Compton a été publié contre M. Ludger Croteau en mars 1930 et que l'immeuble fut alors adjugé à la municipalité d'Emberton (*ladite municipalité étant aux droits de la municipalité de Chartierville*) ;

ATTENDU QUE le 1^{er} octobre 1943 un acte d'échange entre M. Léon Béliveau et M. Mathias Morin concernant cet immeuble a été publié ;

ATTENDU QU'aucun transfert n'a été publié entre le titre de la municipalité d'Emberton et l'échange de M. Léon Béliveau ;

POUR CES MOTIFS, sur une proposition de Louis Désy, appuyé par Claude Sévigny il est résolu que la municipalité de Chartierville reconnaît que le titre de M. Léon Béliveau et les acquéreurs subséquents jusqu'aux acquéreurs actuels M. Luc Rodrigue et M. Nicolas Pivin est un titre valablement publié et que la municipalité de Chartierville ne détient aucun droit sur cet immeuble. **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

Avis de motion – Projet règlement – servitude de chemin :

14-2447

Un AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Louis Désy qu'à une prochaine séance du conseil sera présenté pour adoption le règlement 2014-01 ayant pour objet une servitude de chemin sur le rang Brise-culottes.

8. Période de questions :

9. Affaires nouvelles :

10. Levée de la séance :

14-2448

La séance est levée à 20h05 par Nancy Lacroix sous la résolution 14-2448.

Jean Bellehumeur, maire

Maryse Prud'homme, secrétaire-trésorière